



# Conseil d'administration

341<sup>e</sup> session, Genève, mars 2021

Section de l'élaboration des politiques

POL

**Date:** 8 mars 2021

**Original:** anglais

## Préparation de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le travail des enfants

**Résumé:** Le présent document donne un aperçu de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, qui se tiendra à Durban à l'invitation du gouvernement de l'Afrique du Sud, en principe en avril ou en mai 2022. Il fait le point de la situation concernant le travail des enfants et traite des liens entre la V<sup>e</sup> Conférence mondiale et l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants (2021), des principaux sujets qui seront discutés à la Conférence mondiale, des partenariats et des aspects logistiques.

**Unité auteur:** Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE).

**Documents connexes:** [GB.340/POL/7\(Rev.1\)](#).

## ► 1. Introduction

---

1. Dans le monde, 152 millions d'enfants sont victimes de travail des enfants; près de la moitié d'entre eux – soit 73 millions – sont astreints à des travaux dangereux. Près de 50 pour cent des enfants qui travaillent (72,1 millions) se trouvent en Afrique, 62,1 millions en Asie et dans le Pacifique, 10,7 millions dans les Amériques, 1,2 million dans les États arabes et 5,5 millions en Europe et en Asie centrale.
2. Le travail des enfants a reculé de 38 pour cent entre 2000 et 2016. Toutefois, les progrès ont nettement marqué le pas entre 2012 et 2016. En Afrique subsaharienne, la tendance s'est même inversée. Près de la moitié des enfants astreints au travail, et un quart de ceux qui effectuent des travaux dangereux, ont entre 5 et 11 ans. La situation de ce groupe d'âge a cessé de s'améliorer.
3. Quatre-vingt-huit millions des enfants qui travaillent sont des garçons, et 64 millions sont des filles. Toutefois, le nombre de filles est probablement sous-estimé, car celles-ci sont plus exposées au risque de se retrouver piégées dans des formes dissimulées de travail des enfants telles que la servitude domestique.
4. Environ 71 pour cent des enfants astreints au travail sont employés dans l'agriculture, souvent dans des exploitations familiales dont les activités sont tributaires de la main-d'œuvre enfantine. Il est donc essentiel d'améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et d'accroître les possibilités de travail décent dans l'agriculture pour éliminer le travail des enfants <sup>1</sup>.
5. Il faut adopter, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, une approche intégrée qui tienne compte de l'interdépendance des principes et droits fondamentaux au travail, notamment en vue de donner aux travailleurs et aux petits producteurs les moyens de négocier de meilleurs salaires et des prix plus élevés afin que les ménages puissent ne plus être dans l'obligation de recourir au travail des enfants <sup>2</sup>.

## Les conférences mondiales sur le travail des enfants et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Depuis 1997, les pays ont trouvé dans les conférences mondiales successives un cadre pour dialoguer, échanger des bonnes pratiques, faire progresser les politiques et s'engager à éliminer le travail des enfants. Ces conférences ont abouti à une série de déclarations ayant vocation à définir des priorités stratégiques et à mobiliser un soutien politique en faveur de l'élimination du travail des enfants.
7. En 2020, le gouvernement de l'Afrique du Sud a soumis au BIT la manifestation d'intérêt du pays à accueillir la V<sup>e</sup> Conférence mondiale en 2022, réaffirmant l'engagement de longue date de l'Afrique du Sud à respecter, promouvoir et réaliser les principes et droits fondamentaux au travail.

---

<sup>1</sup> BIT, *Estimations mondiales du travail des enfants: résultats et tendances 2012-2016*, 2017.

<sup>2</sup> BIT, *Ending Child Labour by 2025: A Review of Policies and Programmes*, deuxième édition, 2018.

8. La cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD) figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 engage tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à «[p]rendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes». Lorsque la Conférence mondiale se réunira, il ne restera que trois ans pour atteindre l'objectif de l'élimination du travail des enfants, fixé à 2025, et seulement huit ans pour atteindre l'objectif de l'élimination du travail forcé, fixé à 2030. La V<sup>e</sup> Conférence mondiale sera consacrée au travail des enfants mais tiendra aussi compte des autres éléments de la cible 8.7.

## La pandémie de COVID-19

9. La Conférence se prépare alors que le monde lutte contre les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur la santé, le développement économique et social et l'égalité. Des millions d'enfants supplémentaires risquent d'être contraints de travailler, et le travail des enfants pourrait donc augmenter après vingt ans de progrès continus<sup>3</sup>.
10. Un nombre croissant d'éléments tendent à démontrer que le travail des enfants augmente avec l'interruption de la scolarité et la perte des moyens de subsistance. La fermeture des établissements scolaires aggrave les conséquences de la fracture numérique. L'enseignement à distance est en place, mais la moitié des apprenants n'ont pas d'ordinateur à domicile, et 43 pour cent vivent dans des foyers non équipés d'Internet. Ces chiffres s'élèvent respectivement à 89 et 82 pour cent en Afrique subsaharienne<sup>4</sup>. De plus, dans la plupart des pays, les filles ont plus difficilement accès aux technologies et à Internet que les garçons<sup>5</sup>.
11. Les établissements scolaires sont toujours fermés dans de nombreux pays<sup>6</sup>. Même lorsque les cours reprennent, certains parents ne peuvent plus se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école, et davantage d'enfants pourraient être contraints d'exercer un travail dangereux. Les inégalités entre garçons et filles risquent de se creuser, les filles étant particulièrement exposées à l'exploitation dans l'agriculture et le travail domestique<sup>7</sup>.
12. Ce sont les catégories de population vulnérables au sein desquelles le travail des enfants est le plus répandu – telles que les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs migrants – qui souffrent le plus<sup>8</sup>. En outre, les efforts et les ressources jusqu'ici consacrés à l'élimination du travail des enfants risquent d'être réorientés pour faire face aux nombreux autres problèmes posés et aggravés par la pandémie.
13. Les jeunes travailleurs sont touchés de manière disproportionnée par le ralentissement économique<sup>9</sup>. Avant même la pandémie de COVID-19, plus d'un sur cinq – dont trois quarts de femmes – était sans emploi et ne suivait ni études ni formation. Les bénéficiaires

<sup>3</sup> OIT et UNICEF, *COVID-19 et travail des enfants: une crise, une occasion d'agir*, 2020.

<sup>4</sup> UNESCO, *Fracture numérique préoccupante dans l'enseignement à distance*, communiqué de presse, avril 2020.

<sup>5</sup> UIT, *Réduire les inégalités hommes-femmes*, 2019.

<sup>6</sup> Voir la [page Web de l'UNESCO consacrée à cette question](#).

<sup>7</sup> OIT et UNICEF, *COVID-19 et travail des enfants*.

<sup>8</sup> BIT, Note de synthèse: *La crise du COVID-19 et l'économie informelle – Réponses immédiates et défis à relever*, mai 2020.

<sup>9</sup> BIT, *Les jeunes et la COVID-19: impacts sur les emplois, l'éducation, les droits et le bien-être mental*, 2020.

retirés de l'éducation peuvent être perçus comme moindres du fait de la piètre qualité des systèmes éducatifs et du manque de possibilités d'emploi décent pour les jeunes, ce qui contribue à l'abandon scolaire et au travail des enfants <sup>10</sup>.

## ► 2. Année internationale de l'élimination du travail des enfants

---

14. En 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle elle a proclamé 2021 Année internationale de l'élimination du travail des enfants et invité l'OIT à faciliter la célébration de cette année internationale.
15. En janvier 2021, lors d'une manifestation de haut niveau marquant le début de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, les pays et les organisations ont été invités à présenter des «promesses d'action» concernant les mesures et les activités à mettre en œuvre au cours de l'année. Cette manifestation a été la première d'une série d'événements et de campagnes qui devraient conférer à la question de l'élimination du travail des enfants une place plus importante dans les stratégies d'action mondiales et contribuer à atteindre plus rapidement la cible 8.7 des ODD.
16. L'OIT organisera des séances d'information à l'intention des États Membres à New York et à l'occasion d'autres événements, notamment le Forum politique de haut niveau qui se tiendra sous l'égide du Conseil économique et social en juillet et la session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'ouvrira en septembre. Les États Membres peuvent en outre proposer l'adoption d'une nouvelle résolution sur l'élimination du travail des enfants. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accueillera une importante conférence sur le travail des enfants dans l'agriculture en novembre 2021. Ces activités donneront une impulsion à la V<sup>e</sup> Conférence mondiale.

## ► 3. V<sup>e</sup> Conférence mondiale

---

17. La V<sup>e</sup> Conférence mondiale sera l'occasion d'échanger des vues sur les méthodes les plus avancées pour mettre l'éducation inclusive, la protection sociale, l'inspection du travail et d'autres moyens éprouvés au service de l'élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite d'êtres humains. Elle permettra également de déterminer les dernières innovations stratégiques à même de prendre dûment en compte le caractère évolutif et dynamique du problème.
18. À la IV<sup>e</sup> Conférence mondiale, organisée en Argentine, de nombreux gouvernements, partenaires sociaux et autres parties prenantes se sont engagés à prendre de nouvelles mesures en vue d'éliminer le travail des enfants. La V<sup>e</sup> Conférence mondiale sera l'occasion d'évaluer les progrès accomplis pour donner effet à ces engagements ainsi qu'à ceux qui auront été pris au cours de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, et aussi de prendre de nouveaux engagements.

---

<sup>10</sup> BIT, *Rapport mondial 2015 sur le travail des enfants – Ouvrir aux jeunes la voie du travail décent*, 2015.

19. Des consultations tripartites sur la V<sup>e</sup> Conférence mondiale ont été organisées le 12 février 2021 sur la base d'un document de réflexion proposant des thèmes de discussion possibles pour la Conférence, à savoir:
- la mobilisation d'investissements accrus et ciblés en vue de s'attaquer aux **causes socio-économiques profondes** du travail des enfants (et du travail forcé) et de faire à nouveau progresser la situation des 5-11 ans;
  - l'élimination du travail des enfants et du travail forcé comme condition préalable au bon fonctionnement des **marchés du travail**, notamment en ce qui concerne le travail décent pour les jeunes, et les liens avec l'éducation, le développement des compétences, un passage fluide de l'école à la vie active et l'apprentissage tout au long de la vie;
  - le recours fréquent au travail des enfants dans **l'agriculture**;
  - la formalisation de **l'économie informelle** et la création d'emplois décents;
  - la manière de faire en sorte que la **crise du COVID-19** ne réduise pas à néant des années de progrès dans la lutte contre le travail des enfants et l'occasion qu'elle offre de «reconstruire en mieux»;
  - les moyens de tirer parti de l'expérience riche et diversifiée des **régions** et de mettre en valeur les innovations notamment introduites par la région de l'Afrique;
  - les **engagements** orientés vers l'action et assortis de délais pris pour atteindre la cible 8.7 des ODD.
20. Les participants aux consultations se sont dits favorables à une discussion mettant l'accent sur ces thèmes et ont insisté sur d'autres sujets importants. Ils ont également indiqué qu'il fallait éviter de détourner la conférence de son principal objectif, à savoir s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants. Parmi les sujets mis en avant par les participants figurent notamment l'enseignement public universel, gratuit et de qualité, la protection sociale universelle, le travail domestique et les activités de soin et de services à la personne, les approches fondées sur les droits, le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, l'enrôlement d'enfants dans les conflits armés, une vision holistique du travail des enfants englobant la traite d'êtres humains, la coordination entre des initiatives connexes, la désignation d'acteurs pionniers, le renforcement des capacités de mise en œuvre et, enfin, les facteurs culturels et la nécessité d'instaurer un dialogue au niveau local.

## Voie à suivre

21. Cinq consultations régionales tripartites seront organisées en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, en Europe et en Asie centrale et en Amérique latine afin de discuter de manière plus approfondie de l'axe thématique de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale et d'en établir l'ordre du jour. Ces consultations débuteront en juillet 2021.
22. Pour atteindre la cible 8.7 des ODD, il conviendra avant tout que les gouvernements garantissent la primauté du droit et l'existence d'un environnement propice à l'élimination du travail forcé et du travail des enfants, que les employeurs et leurs organisations adoptent des pratiques entrepreneuriales équitables qui favorisent le travail décent et respectent les droits de l'homme, et que les organisations de travailleurs défendent les intérêts des travailleurs, y compris l'élimination du travail des enfants.

23. Par conséquent, le dialogue social et le tripartisme seront des moyens essentiels pour réaliser les objectifs de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale. Les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs seront activement consultés durant les préparatifs, notamment au sujet de la nature et de la teneur des résultats possibles de la conférence, par exemple une déclaration, une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies ou encore l'annonce de nouveaux engagements.

## Partenariats extérieurs

24. L'un des principaux objectifs de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale est de faciliter de nouveaux partenariats et de renforcer les partenariats existants, en tirant parti des rôles et des mandats respectifs des participants.
25. L'Alliance 8.7 est un partenariat mondial ouvert qui a pour objectif d'atteindre la cible 8.7 des ODD en accélérant l'action engagée, en mettant en commun les connaissances, en encourageant l'innovation et en mobilisant des ressources. Créé en 2016, il compte plus de 200 partenaires et 24 pays pionniers, qui se sont engagés à avancer plus loin et plus rapidement vers la réalisation de la cible 8.7. La V<sup>e</sup> Conférence mondiale offre à ces partenaires l'occasion de renforcer les mécanismes d'échange et de coopération ainsi que la coordination avec les initiatives tripartites et les initiatives des Nations Unies.
26. Les organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la FAO, ainsi que des rapporteurs spéciaux de l'ONU et d'autres experts dont le mandat a trait à la cible 8.7, apporteront des contributions importantes à la V<sup>e</sup> Conférence mondiale.
27. Les enfants ont le droit d'exprimer leurs opinions sur les questions et les décisions qui les intéressent, et de voir ces opinions prises en considération. Dans le cadre de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale, les enfants concernés, notamment les enfants qui sont astreints au travail, seront sollicités afin d'apporter leur contribution, dans le respect de strictes procédures de protection de l'enfant.

## Logistique, engagements financiers et rôle de l'OIT

28. La V<sup>e</sup> Conférence mondiale se tiendra à Durban sur deux ou trois jours, en principe en avril ou en mai 2022. Tous les États Membres de l'OIT seront invités à y envoyer une délégation tripartite. Le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs de l'OIT désigneront leurs représentants à la conférence. Afin de garantir à l'ensemble des États membres de l'ONU les mêmes possibilités de participer, les pays les moins avancés feront l'objet d'une attention particulière. Des invitations seront également envoyées aux organismes des Nations Unies, aux organisations de la société civile et à d'autres organisations.
29. En tant qu'hôte de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale, le gouvernement de l'Afrique du Sud, avec les États Membres souhaitant être donateurs, apportera un soutien financier important en vue d'assurer les préparatifs et la tenue de la manifestation.
30. L'OIT fournira une contribution sous la forme de ressources humaines et financières. Elle collaborera étroitement avec le gouvernement de l'Afrique du Sud sur tous les aspects de la V<sup>e</sup> Conférence mondiale, notamment en vue d'établir l'ordre du jour, d'élaborer des documents techniques et de mener des recherches destinées à éclairer les discussions.